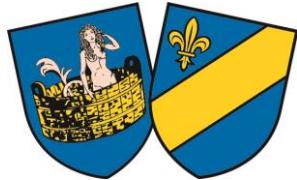


Commune de Coeuve



ECOPPOINT COMMUNAL (DECHETTERIE)

**Information
sur le tri des déchets**

1.



PAPIER



ACCEPTÉ DANS CETTE COLLECTE

- journaux
- pages de livres (sans la reliure)
- enveloppes avec ou sans fenêtre
- listes informatiques,
- photocopies
- brochures
- le papier à lettre
- le papier brouillon
- illustrés
- bloc-notes
- prospectus
- les annuaires et les bottins téléphoniques
- les papiers d'écriture (papier blanc et papier recyclé)
- les papiers publicitaires
- les imprimés encartés
- papier déchiqueté ou broyé



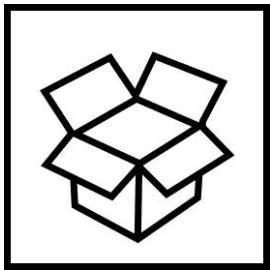
REFUSÉ DANS CETTE COLLECTE

- papier cadeau enduit
- reliures de livres
- papier d'emballage de fleurs
- fourres en plastique
- étiquettes
- papier filtre
- pochettes photos
- papier ménage
- autocollants
- le papier adhésif
- papier carbone
- sachets de soupe
- briques de lait ou de jus de fruits
- sacs en papier résistant à l'eau (p. ex. les cabas de supermarché).
- les papiers enduits (combinaison avec de l'aluminium ou des feuilles de plastiques)
- les sacs de nourriture pour animaux
- les sachets de café et de thé
- les serviettes
- les mouchoirs en papier
- les nappes
- les sacs de ciment

OÙ ÉVACUER ?

ordures
ménagères
(DUC)

2.



CARTON



ACCEPTÉ DANS CETTE COLLECTE

- Barquettes pour fruits ou légumes
- papier d'emballage
- les enveloppes en carton ou en papier ondulé
- les cartons d'oeufs
- les cartons plats
- les cartons de fruits et légume (sans revêtement de cire)
- les cartons gris
- le carton et les boîtes en carton (**propre**)
- les déchets de découpe en carton ou en papier ondulé
- le papier ondulé ou les boîtes en papier ondulé (**propre**)



REFUSÉ DANS CETTE COLLECTE

OÙ ÉVACUER ?

- emballages en « sagex » (polystyrène expansé (EPS))

collecte du « sagex »
PSE (polystyrène
expansé)

- cartons d'emballage de lessive
- berlingots (briques de lait ou de jus de fruits, etc.)
- les gobelets à café en carton (utilisés)
- les cartons souillés (par ex. cartons de pizza avec des restes de nourriture)
- le papier goudron

ordures
ménagères
(DUC)



REMARQUE

les cartons doivent être **APLATIS** pour limiter les volumes et donc les coûts

3.



ALUMINIUM et BOÎTES DE CONSERVE



ACCEPTÉ DANS CETTE COLLECTE

emballages en fer-blanc (tôle d'acier) :

- boîtes de conserves
- les couvercles de bocaux

emballages en aluminium issus des ménages :

- canettes
- tubes de produits alimentaires
- barquettes d'aliments pour animaux domestiques
- feuilles alu
- barquettes pour plats pré-cuisinés

-Les bombes en aluminium VIDES (p. ex : crème chantilly)



REFUSÉ DANS CETTE COLLECTE

OÙ ÉVACUER ?

-bombes aérosol (bombes de peinture, bombes de vernis, sprays, etc.) **NON VIDÉES**

déchets spéciaux des ménages

-bombes aérosol (bombes de peinture, bombes de vernis, sprays, etc.) **TOTALEMENT VIDÉES**

ordures ménagères (DUC) ou déchets spéciaux des ménages

-emballages composites (sachets de soupe et de purée de pommes de terre)

ordures ménagères (DUC)

-sachets pour aliments pour animaux domestiques

-briques de lait

-papier d'emballage à beurre

-Les objets en aluminium « grossier » (poêles, tringles à rideaux, les cadres de bicyclettes, etc...)

collecte de ferraille



REMARQUES

- afin de limiter les problèmes lors du traitement, il est préférable **D'ÔTER LES ÉTIQUETTES**

- les boîtes doivent être **APLATIES** afin de limiter les volumes et donc les coûts



4. EMBALLAGE À BOISSON EN PET



ACCEPTÉ DANS CETTE COLLECTE

-emballages de boissons en PET qui portent le logo officiel du recyclage



REFUSÉ DANS CETTE COLLECTE

-autres emballages en PET
-bouteilles d'huile ou de vinaigre
-bouteilles de lait en PE-HD

OÙ ÉVACUER ?

ordures ménagères
(DUC)



REMARQUE

- **APLATISSEZ** vos bouteilles pour qu'elles prennent moins de place: elles seront plus faciles à transporter vers l'usine de recyclage et demanderont ainsi moins de voyages en camion

5. BOUCHONS DU COEUR



ACCEPTÉ DANS CETTE COLLECTE

-bouchons de bouteilles en PET



REFUSÉ DANS CETTE COLLECTE

-capsules de bières
-bouchons de mousse à raser
-couvercles de pots de yaourt, de confiture
-flacons de lessive
-tube de mayonnaise, etc.

OÙ ÉVACUER ?

collecte correspondante



REMARQUE

-l'argent récolté par la vente des bouchons plastiques (qui sont recyclés) est destiné à des associations pour personnes handicapées dans un but sportif

6.



VERRE



ACCEPTÉ DANS CETTE COLLECTE

-les emballages en verre (bouteilles, bocaux, etc.)



REFUSÉ DANS CETTE COLLECTE

-porcelaine
-céramique
-verre de miroirs (à cause de la couche métallique réfléchissante)
-vitres (traces de mastic et des films filtrants)
-vaisselle et verres à boire (contient de l'oxyde de plomb)
-verres résistants à la chaleur pyrex

-les fermetures
-les manchons en plomb, les bouchons en liège
-les couvercles en fer blanc
-les emballages de boissons en PET
-source lumineuse (ampoules)

OÙ ÉVACUER ?

déchets minéraux
(matériaux inertes)

collecte
correspondante

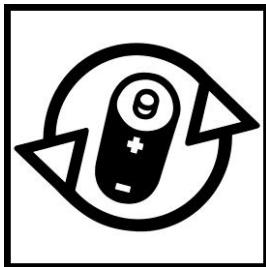


REMARQUE

- séparation par couleur :

Verre blanc : uniquement blanc

Verre vert : brun, vert, rouge, bleu, autres



7.

PILE ET ACCUMULATEURS



ACCEPTÉ DANS CETTE COLLECTE

-piles et aux accumulateurs de moins de 5 kg



REFUSÉ DANS CETTE COLLECTE

-piles, batteries ou accumulateurs de plus de 5 kg ou contenant des acides (batteries de voitures)

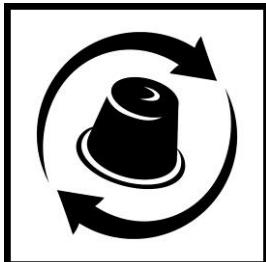
OÙ ÉVACUER ?

commerce spécialisé ou centres de tri



REMARQUE

-aussi pour batteries de voiture : évacuation **gratuite** car taxe anticipée pour le recyclage perçue lors de l'achat



8.

CAPSULES DE CAFÉ EN ALUMINIUM (« Nespresso »)



ACCEPTÉ DANS CETTE COLLECTE

-capsules (dosettes) de café en aluminium de la marque Nespresso

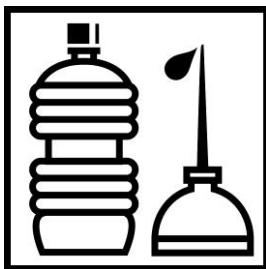


REFUSÉ DANS CETTE COLLECTE

- capsules de café fabriquées avec d'autres matériaux

OÙ ÉVACUER ?

ordures ménagères (DUC)



9. HUILE ALIMENTAIRE (VÉGÉTALE)



ACCEPTÉ DANS CETTE COLLECTE

- uniquement huile végétale, utilisée en cuisine

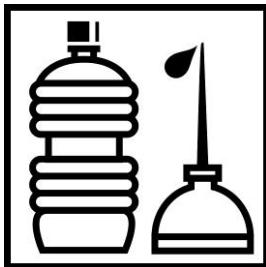


REFUSÉ DANS CETTE COLLECTE

- huile minérale (huile de moteur)

OÙ ÉVACUER ?

collecte pour huile minérale (huile de moteur)



10. HUILE DE MOTEUR (MINÉRALE)



ACCEPTÉ DANS CETTE COLLECTE

- uniquement huile minérale (huile de moteur)



REFUSÉ DANS CETTE COLLECTE

- huile végétale, utilisée en cuisine

OÙ ÉVACUER ?

collecte pour huile végétale, utilisé pour l'alimentation



11.

TEXTILES ET CHAUSSURES



ACCEPTÉ DANS CETTE COLLECTE

- Les textiles et les chaussures



REFUSÉ DANS CETTE COLLECTE

OÙ ÉVACUER ?

-matériaux non textiles
-habits détériorés ou sales
-restes et chutes de tissu
-matériaux isolants
-chaussures en mauvais état

ordures ménagères
(DUC)

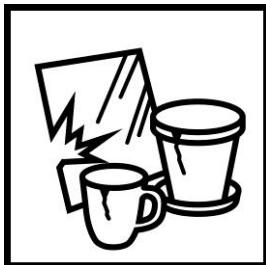
-matelas
-revêtements de meubles rembourrés
-tapis

collecte encombrants
combustibles (DEC) ou
centre de tri régional



REMARQUE

-collecte toute les 2 semaines environ



12.

DÉCHETS MINÉRAUX (MATÉRIAUX INERTES)



ACCEPTÉ DANS CETTE COLLECTE

-déchets minéraux, p. ex.: sable, brique, pierres, tessons de poterie, verre de fenêtres et de miroirs, porcelaine



REFUSÉ DANS CETTE COLLECTE

OÙ ÉVACUER ?

-matières plastiques, métaux et bois

collecte
correspondante



REMARQUE

S'ANNONCER auprès de la commune en cas de dépôt supérieur à un bidon



A. **OBJETS MÉTALLIQUES-FERRAILLE → COLLECTE 2 X PAR ANNÉE**



ACCEPTÉ DANS CETTE COLLECTE

-objets métalliques dont la part de matériaux composites, de matières plastiques et de bois soit aussi restreinte que possible



REFUSÉ DANS CETTE COLLECTE

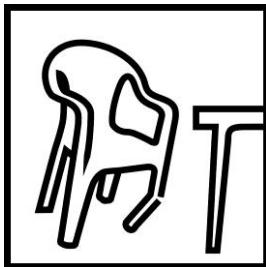
OÙ ÉVACUER ?

-emballages en fer-blanc (tôle d'acier) et emballages en aluminium issus des ménages	collecte aluminium et boîte de conserve
-bombes aérosol (bombes de peinture, bombes de vernis, sprays, etc.) NON VIDÉES	déchets spéciaux des ménages
-bombes aérosol (bombes de peinture, bombes de vernis, sprays, etc.) TOTALEMENT VIDÉES	ordures ménagères (DUC) ou déchets spéciaux des ménages
-appareils électroniques et électriques	points de vente ou centre de tri régional
-appareils sanitaires	centre de tri régional
-restes de peinture (catégorie : déchets spéciaux)	points de vente ou au SEPE (à la STEP de Porrentruy)
-miroirs -vitrage -verres de lampes appliques, verres de cuisine et assiettes de cuisine en verre	déchets minéraux (matériaux inertes) ou centre de tri régional
-pneus (vélos, brouettes, tondeuses, etc.)	points de vente ou centre de tri régional



REMARQUES

- SÉPAREZ** les parties incinérables (à évacuer avec les déchets encombrants (DEC)) des parties métalliques. Ceci pour des raisons de coûts et pour des raisons environnementales
- il ne faut donc pas jeter les emballages en fer-blanc (tôle d'acier) dans les conteneurs pour la ferraille, car ils sont parfois revêtus d'une couche d'**étain** qui peut poser problème en fonderie (acier de mauvaise qualité)



B. DÉCHETS ENCOMBRANTS (DEC) → COLLECTE 2 X PAR ANNÉE



ACCEPTÉ DANS CETTE COLLECTE

- tout ce qui ne peut pas être recyclé et dont la taille ne permet pas une évacuation avec les ordures ménagères (DUC)
- bois traité



REFUSÉ DANS CETTE COLLECTE

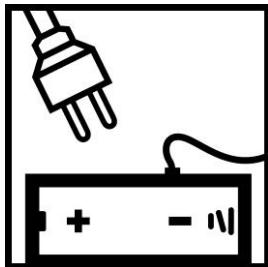
OÙ ÉVACUER ?

-miroirs -vitrage -verres de lampes appliques, verres de cuisine et assiettes de cuisine en verre	déchets minéraux (matériaux inertes)
-bois non traité	valorisation pour bois de chauffage: par ex : centre de tri régional
-pneus (vélos, brouettes, tondeuses, etc.)	points de vente ou centre de tri régional
-appareils électroniques et électriques	points de vente ou centre de tri régional
-objets métalliques	objets métalliques-ferraille
-emballages en « sagex » (polystyrène expansé (EPS))	collecte du « sagex » PSE (polystyrène expansé)



REMARQUES

- SÉPAREZ** les parties métalliques des parties incinérables (DEC). Ceci pour des raisons de coûts et pour des raisons environnementales
- les volumes supérieurs à 1/2 m³ par personne (soumise à la taxe de base), doivent être acheminés à un centre de tri régional



I. APPAREILS ÉLECTRIQUES ET ÉLECTRONIQUES

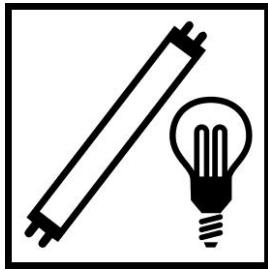
OU ÉVACUER ?

-points de vente ou auprès d'un centre de tri régional



REMARQUE

-évacuation **gratuite** car taxe anticipée pour le recyclage perçue lors de l'achat



II. LUMINAIRES ET SOURCES LUMINEUSES

OU ÉVACUER ?

-points de vente ou auprès d'un centre de tri régional



OBJETS CONCERNÉS, REMARQUES

-Evacuation **gratuite** car taxe anticipée pour le recyclage perçue lors de l'achat

-concernées : **lampes économiques (fluocompacte), tubes fluorescents (néons) et lampes à LEDs** car contiennent tous des poudres toxiques qui se recyclent. De plus, dans leur gros culot, les ampoules fluo-compactes et les lampes à LEDs cachent de l'électronique - également source de métaux lourds polluants

-les ampoules à **incandescence (vieilles ampoules)** et halogènes peuvent être évacuées avec les **ordures ménagères (DUC)**



III. DÉCHETS SPÉCIAUX

OÙ ÉVACUER ?

Aux points de vente ou au SEPE (à la STEP de Porrentruy) ouvert le 3^{ème} lundi du mois de 15h00 à 17h00 ou sur rendez-vous au tél. 032 466 33 66



OBJETS CONCERNÉS

- produits chimiques
- solvants
- restes de peinture
- pesticides
- autres produits susceptibles d'être toxiques



IV. MÉDICAMENTS (déchets spéciaux)

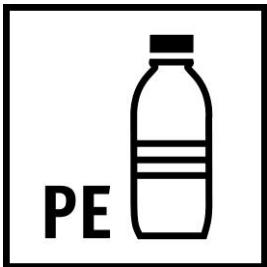
OÙ ÉVACUER ?

- points de vente pour élimination



REMARQUE

- Il ne faut jamais jeter de médicaments dans les toilettes



V. MATIÈRES PLASTIQUES (SAUF BOUTEILLES EN PET)

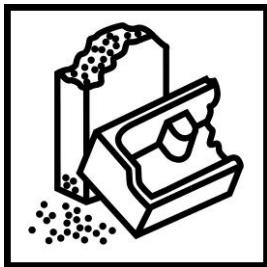


REMARQUES

La collecte séparée de plastiques issus des ménages par la commune n'est actuellement pas recommandée étant donné les coûts importants qu'elle engendre.

POUR LE MOMENT, LES SEULS ACHETEURS EXISTANTS NE REPRENNENT QUE DES MATIÈRES PLASTIQUES TRIÉES PAR TYPE OU QUI SONT RELATIVEMENT PROPRES.

Bouteilles en PE (bouteilles de lait, de crème, de boissons au yoghourt, etc.): de plus en plus de commerces proposent de les reprendre



VI. « SAGEX »... OU PSE (POLYSTYRÈNE EXPANSÉ)

OU ÉVACUER ?

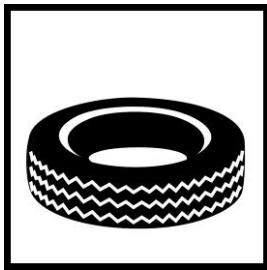
- chez Loca SA, Porrentruy
- aux points de vente



ACCEPTÉ DANS CETTE COLLECTE

- emballage d'appareils de loisirs et électroménagers
- emballages de biens alimentaires, etc.

VII.



PNEUS USAGÉS

OÙ ÉVACUER ?

- commerces spécialisés ou aux centres de tri

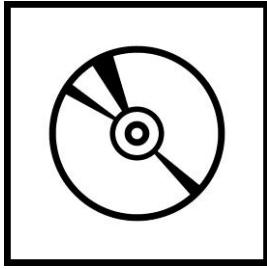


REMARQUE

Taxe d'élimination, exemple de LOCA :

5 CHF : pneu vélo, moto/ 10 CHF ou 20 CHF : voiture sans ou avec jante / 50 ou 80 CHF : camion/ 100 ou 150 CHF : tracteur

VIII.



CD

OÙ ÉVACUER ?

aux points de vente pour recyclage



REMARQUE

CD, DVD, disques Blu-ray et DVD-ROM: chaque année dans le monde, plusieurs milliards de disques apparaissent sur le marché. Ils contiennent de précieuses matières plastiques recyclables